

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ  
DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 6 mai 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 6 MAI 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, SYLVAIN LA FRANCE, BRANDY KILLEEN ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT

EST ABSENT : DAMIEN LAFRENIÈRE (MOTIVÉE)

---

**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

**1.2 RAPPORT DU MAIRE**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025
- 1.5 Prélèvements bancaires
- 1.6 Registre des chèques
- 1.7 Liste des comptes fournisseurs
- 1.8 Dépenses du directeur général
- 1.9 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.10 Publication de l'offre d'emploi dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada 2025
- 1.11 Abolition du programme RénoRégion
- 1.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – reddition de compte 2024
- 1.13 Politique des conditions de travail des employés
- 1.14 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024
- 1.15 Certificat de paiement final – CAMA

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Octroi de l'achat vêtement de combat incendie et accessoires

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Demande d'aide financière – programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE, PPA-ES)
- 3.2 Achat - Compresseur d'air au garage municipal
- 3.3 Octroi de contrat – balayage des rues
- 3.4 Achat de 4 pneus d'été pour le camion F150

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Éclairage des voies publiques
- 6.2 CPTAQ - utilisation à une fin autre qu'agricole
- 6.3 Vente de terrain – cadastre 5 497 583

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Autorisation de remboursement de dépenses – Activité Pâques
- 7.2 Événement – journée familiale

**8. VARIA**

- 8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2025-05-74  
1.3

---

### ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**ATTENDU QUE** si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

**ATTENDU QUE** la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Brandy Killeen, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et il est résolu ;

D'adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

**QUE** le conseil ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

#### 7.3 BOURSES DE MÉRITE SCOLAIRE 2025

**ADOPTÉE**

2025-05-75  
1.4

---

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-05-76  
1.5

---

### ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois d'avril 2025, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	42 078,82 \$
Remises provinciales	13 825,83 \$
Remises fédérales	5 757,52 \$
Remises du Régime de retraite	4 927,63 \$

**ADOPTÉE**

2025-05-77  
1.6

---

### ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'avril 2025 totalisant un montant de 12 337,04 \$.

**ADOPTÉE**

2025-05-78  
1.7

---

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2025 totalisant un montant de 56 525,63 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

**ADOPTÉE**

2025-05-79  
1.8

**DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)**

---

2025-05-80  
1.9

**DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)**

---

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Greffier-trésorier et directeur général**

---

2025-05-81  
1.10

**PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2025**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Brandy Killeen  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate la direction générale de publier deux offres d'emploi à titre de commis administratif de bureau et de manœuvre générale travaux public dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2025.

**ADOPTÉE**

2025-05-82  
1.11

**ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

---

**La municipalité de Kazabazua demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Robert Bussière, député de Gatineau
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

**ADOPTÉE**

2025-05-83  
1.12

#### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – REDDITION DE COMPTE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 193 477 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un auditeur externe présentera le rapport financier des frais encourus admissibles pour l'année 2024;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu :

**QUE** la Municipalité de Kazabazua informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

2025-05-84  
1.13

#### **POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite encadrer et harmoniser les conditions de travail de l'ensemble de ses employés ;

**CONSIDÉRANT** qu'une politique a été rédigée à cet effet et présentée au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que ladite politique énonce de façon claire et uniforme les dispositions relatives aux horaires de travail, aux vacances, aux congés, aux avantages sociaux, aux obligations de l'employeur et des employés, ainsi qu'à toute autre condition applicable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Sylvain La France et résolu :

**QUE** le conseil municipal adopte officiellement la Politique des conditions de travail des employés # 2025-05 telle que présentée ;

**QUE** cette politique entre en vigueur à compter du 6 mai 2025 ;

**QUE** le directeur général soit mandaté pour assurer la diffusion de cette politique à l'ensemble du personnel et pour en faire le suivi.

**ADOPTÉE**

**2025-05-85**  
**1.14**

---

**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit présenter le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 ;

**ATTENDU QUE** l'audit externe a été complété et que le rapport du vérificateur est disponible pour consultation ;

**ATTENDU QUE** le rapport financier et les conclusions du vérificateur doivent être présentés au conseil municipal conformément aux lois et aux normes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Sylvain La France, **APPUYÉ PAR** Paul Chamberlain et résolu :

**QUE** le conseil municipal reconnaisse officiellement la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

**ADOPTÉE**

**2025-05-86**  
**1.15**

---

**CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL – CAMA**

---

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat de paiement final incluant la retenue pour le projet de la construction du garage municipal a été émis et certifié par la firme Robert Ledoux Architecte ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Sylvain La France et résolu ;

**QUE** le conseil autorise la demande de paiement final au montant de 66 340,21 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux effectués en faveur de l'entrepreneur Industries CAMA.

**QUE** le conseil abroge la résolution # 2025-01-23 CERTIFICAT DE PAIEMENT #9 – CAMA.

**ADOPTÉE**

---

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**2025-05-87**  
**2.1**

---

**OCTROI DE L'ACHAT VÊTEMENT DE COMBAT INCENDIE ET ACCESSOIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando  
**APPUYÉ** par Brandy Killeen  
Et résolu ;

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de vêtement de combat incendie tel qu'estimé par L'Arsenal numéro SOUM080938 pour un coût total de 6 394,91 \$ incluant les taxes applicables et SOUM080940 pour accessoires au coût de 7 800,00 \$ excluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

**3. TRANSPORT**

---

**2025-05-88**  
**3.1**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE, PPA-ES)**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de présenter deux demandes d'aide financières au Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE, PPA-ES) pour projet de rechargement sur les chemins.

**ADOPTÉE**

2025-05-89  
3.2

### **ACHAT - COMPRESSEUR D'AIR AU GARAGE MUNICIPAL**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu ;

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat et l'installation d'un compresseur à air 120 gallon pour le garage municipal au coût de 5 799,99 \$ excluant les taxes applicables et l'installation.

**ADOPTÉE**

2025-05-90  
3.3

### **OCTROI DE CONTRAT – BALAYAGE DES RUES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil octroi le contrat de balayages des rues à Les Entreprises Myrroy Inc. Au coût total de 8 970 \$ excluant les taxes applicables. Le prix est basé sur le balayage de 20 intersections, de 2,97 km de rues et de 5 stationnements totalisant 4 705 m<sup>2</sup>. Le prix inclus le transport sur le site de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2025-05-91  
3.4

### **ACHAT DE 4 PNEUS D'ÉTÉ POUR LE CAMION F150**

---

**ATTENDU QUE** les pneus du camion Ford F150 de la municipalité doivent être remplacés pour la saison estivale ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu un prix pour l'achat de quatre (4) pneus d'été au montant de **1 354,41 \$**, taxes incluses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Brandy Killeen et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise et engage la dépense pour l'achat de quatre (4) pneus d'été pour le camion F150, au coût total de 1 354,41 \$, taxes incluses ;

**QUE** les sommes nécessaires soient prélevées à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

2025-05-92  
6.1

### **ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'éclairage de voies publique et branchement au centre du terrain VAVG sur le chemin Chamberlain tel qui appert au plan qui en fait partie intégrante à cette résolution pour soumettre à Hydro-Québec ;

**QUE** le conseil mandate le directeur général à déposer une demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques.

**ADOPTÉE**

2025-05-93  
6.2

### **CPTAQ - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Mario Tremblay pour obtenir de cette Commission, l'autorisation à une fin autre que l'agriculture, une autorisation d'entreposer de la terre de culture sur une partie du terrain cadastre 5 497 861 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua ;

**ATTENDU QUE** l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation

ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le cadastre 5 497 861 ;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1. ;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a aucun effet sur la protection et le développement des activités agricoles ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Brandy Killeen et résolu ;

**De** recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit une autorisation d'entreposer de la terre de culture sur une partie du terrain cadastre 5 497 861 du cadastre officiel du Québec, dans la Municipalité de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

2025-05-94  
6.3

---

### **VENTE DE TERRAIN – CADASTRE 5 497 583**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a reçu une offre d'achat pour un terrain appartenant à la municipalité, soit le lot numéro 5 497 583 du cadastre officiel du Québec, situé dans la municipalité de Kazabazua ;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé est situé en amont de celui appartenant à la grand-mère de l'acheteur et que ce dernier manifeste un intérêt particulier pour son acquisition ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre d'achat du lot numéro 5 497 583 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 1 392,20 mètres carrés, faite par M. Luc Lafrenière-Wiggins, au prix de 3 701 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** tous les frais de notaire relatifs à cette transaction soient entièrement à la charge de l'acheteur ;

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis afin de conclure la vente.

**ADOPTÉE**

---

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

2025-05-95  
7.1

---

### **AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – ACTIVITÉ PÂQUES 2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité a organisé une activité communautaire pour célébrer Pâques, laquelle s'est tenue le 19 avril 2025 au Centre communautaire ;

**ATTENDU QUE** Brandy Killeen a engagé des dépenses pour l'achat de matériel, de collations et d'articles nécessaires à la tenue de cette activité ;

**ATTENDU QUE** Brandy Killeen a également assumé des frais de transport liés à l'organisation de cette activité ;

**ATTENDU QUE** ces dépenses respectent les objectifs communautaires de la municipalité et qu'elles sont jugées admissibles par la direction générale ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Sylvain La France, **APPUYÉ PAR** Lynne Lachapelle et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise le remboursement à Brandy Killeen des dépenses suivantes encourues dans le cadre de l'activité de Pâques du 19 avril 2025 :

- Dépenses générales : 1 183,11 \$
- Frais de transport : 144,00 \$

**QUE** les sommes nécessaires soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

**ADOPTÉE**

2025-05-96  
7.2

### **ÉVÉNEMENT – JOURNÉE FAMILIALE**

---

**ATTENDU QUE** la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau souhaite organiser une activité communautaire destinée à rassembler les familles du territoire dans un cadre festif et rassembleur ;

**ATTENDU QUE** cette journée vise à promouvoir les liens intergénérationnels et la participation citoyenne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lynne Lachapelle, appuyé par Paul Chamberlain et résolu :

**QUE** le conseil autorise un don de 200 \$ à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau pour l'événement intitulé "Journée familiale" qui se tiendra sur le terrain de la municipalité du Centre communautaire le 13 mai 2025 de 15h00 à 19h00.

**ADOPTÉE**

2025-05-97  
7.3

### **BOURSES DE MÉRITE SCOLAIRE 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite encourager la réussite scolaire et soutenir financièrement les étudiants de la municipalité dans la poursuite de leurs études postsecondaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** des bourses de mérite scolaire constituent un moyen concret de reconnaître les efforts et l'engagement des jeunes de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves finissants de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield et de l'école secondaire St. Michael's, résidant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua, sont admissibles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise l'octroi d'une bourse d'étude de 200 \$ à chaque étudiant admissible (11), finissant de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield ou de l'école secondaire St. Michael's, et résidant dans la municipalité de Kazabazua ;

**QUE** le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière pour les finissants du primaire de l'école primaire Queen Elizabeth (16) et Saint Nom de Marie (3) au montant équivalent à 50 \$ par étudiant pour un maximum de 1 000 \$.

**QUE** ces bourses visent à soutenir la poursuite d'études postsecondaires et soit remise lors de la cérémonie de remise des diplômes ou selon les modalités établies par l'institution scolaire ;

**QUE** l'aide financières aux écoles primaire visent à une activité de fin d'année selon l'institution scolaire.

**QUE** les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

**La conseillère Brandy Killeen déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit demande de bourses. La conseillère Brandy Killeen confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.**

**ADOPTÉE**

---

### **8. VARIA**

---

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h41.

Président

Secrétaire



---

Robert Bergeron,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».